

Réaliser son DUERP

Lieu de formation :

À définir



Plages horaires :

09h00-12h30 13h30-17h00

Infos & inscription :

Aurélie RODRIGUEZ
02.32.23.42.88
contact@msa-services-hn.fr



Public concerné :

- Toutes les personnes ayant en charge la gestion des risques
- Chefs d'entreprise
- Artisans ou exploitants

Prérequis : Aucun

Nombre de stagiaires :

- 3 à 10 maximum

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à prendre contact directement avec nous, en amont de la formation



Durée de la formation :

- 7 heures (1 jour)

Délai d'accès :

- environ 12 jours

Tarif : 210 €



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

À la fin de la formation, chaque stagiaire sera capable :

- Analyser les situations de travail afin d'identifier et d'évaluer les risques professionnels, formaliser cette évaluation dans un DUERP conforme aux obligations réglementaires et élaborer un plan d'actions de prévention adapté à son organisation.

OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION

- Situer la prévention des risques professionnels dans un cadre législatif
- Mettre en place une politique de prévention et être capable de formaliser dans un document les résultats de l'évaluation des risques professionnel
- Mettre en place un plan d'action pour améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés

CADRE DE LA FORMATION

Modalités pédagogiques

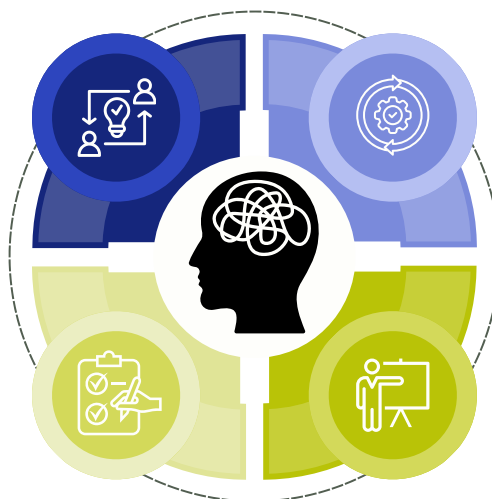
Apports théoriques et pratiques

Apports théoriques :

- principes de prévention des risques et méthode d'évaluation.

Mises en situation pratiques :

- exercices d'identification et d'analyse des risques, études de cas, utilisation d'outils en ligne (OIRA).



Formalisation de la formation

Pour un suivi maîtrisé

- Feuille d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Modalités d'évaluations

Contrôle des connaissances

Évaluation formative tout au long de la formation :

- Études de cas pratiques
- Travaux en sous-groupes sur l'identification et l'analyse des risques
- Échanges et questionnements oraux
- Mises en situation à partir de situations réelles des stagiaires

Intervenant

Une expertise au cœur de la pratique

- formateur enregistré auprès de la DREETS en qualité d'intervenant en prévention des Risques Professionnels IPRP
- Expertise en santé et sécurité au travail et réglementation associée
- Expérience dans la réalisation et l'accompagnement DUERP en entreprise

Dans le cadre de l'évolution continue des processus de formation et afin de garantir leur qualité, MSA Services Haute-Normandie assure le suivi des sessions. Un questionnaire de satisfaction est rempli par les stagiaires en fin de session, complété par une enquête auprès de l'employeur trois mois après la formation.



CONTENU DE LA FORMATION

Points de repère

- Une obligation légale de créer le DUERP
- Une obligation légale de mettre à jour le DUERP
- Les sanctions en cas de défaut
- Qui peut consulter le DUERP ?
- Les notions clefs de la prévention

Objectif : Comprendre le cadre réglementaire et les principes fondamentaux de la prévention des risques professionnels afin de situer le DUERP dans les obligations légales de l'employeur.

La méthode

- L'inventaire des risques
- Le classement des risques
- La mise en place de mesures de prévention
- L'évaluation de la persistance du risque et les actions à mettre en place
- La retranscription dans le DUERP

Objectif : Être capable d'appliquer une méthode structurée d'évaluation des risques professionnels, de l'identification des dangers à la formalisation des mesures de prévention dans le DUERP.

Mises en situation et exercices pratiques : Réalisation du DUERP

- Les étapes de travail
- Identification et recensement des risques
- Appréciation des risques

Objectif : Mettre en œuvre les étapes de réalisation du DUERP à partir de situations de travail concrètes, en identifiant, analysant et hiérarchisant les risques professionnels.